



**PREFET DE LA MOSELLE**

**Direction départementale des territoires  
Service aménagement, biodiversité et eau  
Unité police de l'eau**

Dossier suivi par : Patricia DI LORETO *V4*  
Tél. : 03 87 24 31 29  
Fax : 03 87 24 31 72  
Mél : patricia.di-loreto@moselle.gouv.fr

**Monsieur le Président  
de la communauté de Communes  
de l'Agglomération de Sarrebourg Moselle Sud**

**B.P. 50157  
57403 SARREBOURG Cedex**

Réf. : DLP-ASPE - L9

**Objet : Dossier de déclaration complété le 10/02/2015  
concernant l'épandage des boues de la STEP  
de la commune de Hilbesheim**

Metz, le

**31 MARS 2015**

**P. J. : 1 dossier  
1 fiche descriptive**

Monsieur le Président,

J'accuse réception des compléments en date du 10/02/2015 au dossier de déclaration, déposé le 12/11/2014, au titre du code de l'environnement (Loi sur l'Eau), concernant l'opération suivante :

➤ **EPANDAGE DES BOUES DE LA STEP DE HILBESHEIM  
sur les communes de Hilbesheim et Vieux-Lixheim**

Les références administratives de ce dossier sont les suivantes :

- Date de réception du dossier au guichet unique de l'eau : 12/11/2014 complété le 10/02/2015
- Numéro d'enregistrement au guichet unique de l'eau : 57-2014-00135
- Dossier réalisé par : Chambre d'Agriculture

Je vous précise, qu'après étude et réception des pièces complémentaires le 10/02/2015, votre dossier est complet et régulier.

Dès lors, **vous pouvez entreprendre cette opération**. Le descriptif de l'opération est joint au présent courrier.

Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers durant un délai de un an, dans les conditions définies à l'article R. 421-1 du code de la justice administrative.

Une copie du récépissé du 10 février 2015 sera affichée à la mairie des communes de Hilbesheim et Vieux-Lixheim, où cette opération doit être réalisée, pendant une durée minimale d'un mois. A l'issue, un certificat d'affichage comportant le n° de déclaration ci-dessus sera transmis au service Police de l'Eau. Le dossier de déclaration sera consultable en mairie de Hilbesheim.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Copie transmise pour information :  
Chambre d'Agriculture M. CAHARD  
64 avA. Malraux – CS 80015 – 57045 METZ Cedex 01

**La Responsable de l'Unité Police de l'Eau**

**Valérie ANTOINE-POTIER**